



# LA GAZETTE

## Retransmission Coupe du Monde de rugby

**Jeudi 14 septembre – France / Uruguay 21h00**

**Jeudi 21 septembre – France / Namibie 21h00**

**Vendredi 6 octobre – France / Italie 21h00**

Après notre première victoire, rendez-vous à la salle de la Salesse pour soutenir l'Équipe de France lors de ses matchs de poule. Une buvette tenue par les associations de la commune (Les Dérangeurs, le Comité des Fêtes et Culture et Loisirs) sera sur place à partir de 20h. **Allez les Bleus !!**  
*Les droits de diffusion ont été achetés auprès de la chaîne TF1*



## Soirée théâtre du Comité des Fêtes

**Samedi 30 septembre à 20h30 à la Salesse**

La Compagnie des Moulins de Sayat proposera sa nouvelle pièce « La Comtesse vient dîner ce soir » de Patricia Haubé, une comédie en 4 actes désopilante, un véritable Vaudeville.

**Adulte : 7 euros – Enfant + de 12 ans : 4 euros**

## Afterwork des Partag'Heureuses

**Vendredi 13 octobre à partir de 18h00 à la Ferme des Cormier**

Le groupe des Partag'heureuses vous attend le vendredi 13 octobre à partir de 18h00 pour leur premier afterwork au magasin de la Ferme des Cormier au 25 route de Chanat à Egaules.

Nous proposerons à cette occasion d'échanger et de faire quelques pas de danse avec le groupe Melting Potes. A disposition sur place une buvette et de quoi se restaurer grâce à la ferme des Cormier.

**Pour plus d'information > Julie au 06 64 13 90 89**



## Ateliers informatiques du CLIC



### Atelier NUMERIQUE

Venez découvrir toutes les fonctionnalités de votre téléphone mobile, tablette ou ordinateur et apprendre à utiliser toutes les applications pour faciliter votre quotidien, en toute sécurité.

**CHANAT-LA-MOUTEYRE**  
Mairie, Salle du Conseil

Vendredi 6 Octobre 2023  
Vendredi 13 Octobre 2023  
Vendredi 20 Octobre 2023  
Vendredi 27 Octobre 2023  
Vendredi 10 Novembre 2023  
Vendredi 17 Novembre 2023  
Vendredi 24 Novembre 2023  
Vendredi 1er Décembre 2023  
Vendredi 8 Décembre 2023  
Vendredi 15 Décembre 2023

10h30-12h30

Inscription obligatoire pour l'ensemble des séances auprès du CLIC au 04 73 33 17 64

Nombre de places limité  
Les personnes inscrites s'engagent à venir et à avertir dans les meilleurs délais en cas d'annulation exceptionnelle.

Participation gratuite



Vous souhaitez vous initier à l'informatique ?

N'hésitez pas à venir participer aux ateliers numériques organisés par le CLIC de Riom en partenariat avec le CCAS de la commune. Vous pourrez découvrir toutes les fonctionnalités de votre téléphone mobile, de votre tablette ou de votre ordinateur pour faciliter votre quotidien.

Les ateliers se dérouleront dans la salle du conseil de la mairie de 10h30 à 12h30.

Le nombre de place étant limité, les inscriptions sont obligatoires (pour l'ensemble des séances) auprès du CLIC au 04 73 33 17 64. Les personnes inscrites s'engagent à venir et à avertir dans les meilleurs délais en cas d'annulation exceptionnelle. La participation est gratuite. Des flyers seront distribués dans vos boîtes aux lettres au début du mois de septembre.



## Centre de loisirs

Cette année, la commune de Saint Ours les Roches a accueilli un centre de loisirs auquel les enfants de Chanat ont pu bénéficier les premières semaines des petites vacances et les 3 premières semaines de juillet. Une dizaine d'enfants ont pu profiter des activités proposées et les retours ont été très positifs. Il sera reconduit pour l'année 2023-2024 sous les mêmes conditions.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **04 73 62 80 52** ou par mail à l'adresse suivante [mairie.services@chanatlamouteyre.fr](mailto:mairie.services@chanatlamouteyre.fr) pour plus de renseignements.

## Déjections et déambulation des chiens



Nous rappelons que les déjections laissées sur la voie publique doivent être ramassées sous peine d'une amende de 4<sup>ème</sup> classe selon l'article R.634-2 du code pénal.

Il est également interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (voir article L211-19-1 du code rural). Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. **Ce qui engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.**

Un chien en état de divagation est un animal errant. L'article L211-23 du code rural donne la définition suivante : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse..., n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

## Installation d'un médecin généraliste sur la commune

La pénurie de médecin généraliste en France n'est pas encore arrivée à son pic. L'accès à la médecine générale constitue un enjeu majeur dans l'offre de service actuel et futur.

Depuis quelques semaines des discussions ont débutées entre la mairie et une professionnelle de santé pour une installation sur la commune. Les modalités sont en réflexion mais le projet, s'il se concrétise, devrait voir le jour en fin d'année 2024.

Nous espérons vous informer des avancées positives de ce dossier dans les prochains mois.

## France services

Laurence et Fanny vous accompagnent dans vos démarches administratives et numériques du quotidien, en partenariat avec 9 administrations sur les sujets de santé, retraite, droit, emploi, impôts, famille, numérique et logement. Elles vous accueillent le lundi de 10h00 à 12h00/14h00 à 16h00 et du mardi au vendredi de 10h00 à 12h15/13h30 à 16h15 au 1, place de la Résistance à Volvic. Vous pouvez les contacter au 04 73 33 44 90 ou à [franceservices@ville-volvic.fr](mailto:franceservices@ville-volvic.fr)

Vous pouvez également profiter des permanences de différents partenaires comme l'Assurance Maladie, les Finances Publiques, le Défenseur des Droits, le Conciliateur de Justice, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit et un conseiller numérique. **Si vous souhaitez plus d'informations, des flyers sont disponibles en mairie.**



